

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq mai deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Charles Millot, Maryline Trichard, Adrien Carret, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Contrat agent postal

Le contrat de l'agent postal pour 19.50 heures hebdomadaires d'une durée de 3 ans arrive à échéance le 30 juin 2026. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent conclure un CDD pour pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre, ou de suppression d'un service public, (article L.332-8 6°) dans la limite de 6 ans. Il est donc proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029. La commune perçoit une aide de 1 211 € par mois versée par la Poste pour maintenir ce service ce qui couvre 73 % des frais de personnel.

2. Arrêt de travail

La cantinière étant en arrêt de travail jusqu'au 16 mai 2026, les repas sont livrés par Chessy restauration. Valérie Mourier effectue 1.50 h supplémentaires par jour pour gérer la préparation et Estel Dobé et Violène Darbon se répartissent les jours pour le ménage après le service.

Affaires scolaires

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

1. Conseil d'école du 2 avril

Les principaux points abordés lors de cette réunion :

- prévision effectifs rentrée 2026 : 127 élèves
- exercices de sécurité réalisés en fin d'année 2025
- temps d'accueil des futurs PS au mois de juin
- présentation des nombreuses actions pédagogiques

- sou des écoles : les ventes de gâteaux organisées chaque veille de vacances scolaires fonctionnent bien. Le marché de Noël et la vente de sapin ont rapporté 1 570 €. Loto – 2 mai/ kermesse – 3 juillet sur le thème « l'école fait sa fête foraine ».
- garderie l'île aux enfants : temps d'adaptation entre le nouveau bureau de l'association et le personnel, difficultés liées à la gestion de l'absentéisme
- remerciements à la commission scolaire pour les échanges qui ont permis une harmonisation des pratiques entre les différents intervenants
- questions des parents :
 - spectacle de Noël : demande sur la possibilité d'installation d'un podium pour une meilleure visibilité
 - mise en place d'un seul service à la cantine : attente du retour de la cantinière en raison d'un manque d'effectif
 - sécurisation du muret devant l'école : l'installation d'une barrière est prévue

Divers

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Projet centre aéré

Suite au dépôt du dossier auprès des services de la PMI, nous avons obtenu un avis favorable en date du 16 avril 2026. La demande d'agrément auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a été transmise en date du 22 avril 2026.

Les inscriptions pour les habitants de la commune ont été lancées du 14 au 26 avril puis elles ont été ouvertes aux communes extérieures. A ce jour, nous comptabilisons les effectifs suivants :

- semaine 28 : 31 inscrits
- semaine 29 : 23 inscrits
- semaine 30 : 28 inscrits
- semaine 31 : 28 inscrits

Certaines familles ne semblent pas avoir reçues les informations. Il est donc proposé de communiquer à nouveau et de distribuer des flyers aux élèves. Nous nous mettrons également en lien avec le Centre de Blacé dans le cas où il ne pourrait pas accueillir tous les enfants qui en font la demande.

Pour la gestion de cette nouvelle activité, nous avons sollicité BL ENFANCE pour l'extension de notre offre actuelle relative au restaurant scolaire. Le coût pour le pack global est de 2 892 € annuel. La mise en place du paramétrage et de la formation sur cet outil sont facturées 1 788 €.

Le recrutement des animateurs est en cours de finalisation. Le nombre dépendra du nombre d'enfants inscrits.

Les repas seront préparés et livrés par Chessy restauration.

Le logo réalisé par Mirabelle est présenté, il est proposé l'ajout d'une petite fille.

2. Désignation du correspondant incendie et secours

Chaque conseil municipal doit désigner un correspondant incendie et secours qui contribue à structurer et fluidifier les échanges entre la commune et le service départemental-métropolitain d'incendie et secours (SDMIS). Le correspondant est l'interlocuteur privilégié pour les questions de sécurité civile. Ludovic Batteur est volontaire pour être correspondant incendie et secours.

3. 8 mai

RDV à 11 h sur la place Ponosse en présence des pompiers de Briades. Le vin d'honneur se déroulera à la Cave de Clochemerle.

4. Commission de contrôle des listes électorales

Suite à la dernière réunion de conseil, il convient de modifier les personnes proposées pour la commission de contrôle des listes électorales. En effet, un titulaire et un suppléant représentent la commune (ni maire, ni adjoint). Il est donc proposé de maintenir Geneviève Foley (titulaire) et Laurent Duzelet (suppléant).

En ce qui concerne les délégués de l'administration et du tribunal judiciaire, ils doivent être extérieurs au conseil municipal. Les personnes suivantes sont d'accord pour assurer cette mission :

- délégué du Préfet : De Vermont Jean-Paul, titulaire
- délégué du tribunal judiciaire : Soulier Christine, titulaire

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Demande de subvention

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie après le vote du budget par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Briades qui crée une section qui s'adresse aux enfants nés en 2014 et 2015. Dans le cadre de ce lancement, l'achat de tenues et de différents matériels est nécessaire pour la réalisation de cette mission.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 200 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Briades au titre de l'année 2026.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 200 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Briades au titre de l'année 2026.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Commission bâtiments

Une visite des bâtiments communaux a été effectuée lors de la réunion du 25 avril 2026.

▪ Ecole : barrière à installer pour sécurisation du muret

Arceau à vélo non fixé : voir pour déplacement et fixation en bas du muret

Projet d'installations photovoltaïques (contact avec le SYDER et financement à voir avec le Fonds Vert)

▪ Eglise : problème lié à la présence de pigeons dans le clocher : voir pour obstruction des trous permettant l'accès.

Rénovation du système d'horlogerie à prévoir pour exposition

Reprise du plancher pour sécuriser la partie qui a été enlevée lors des travaux

▪ Stade : la salle a besoin d'un rafraîchissement au niveau des peintures, une isolation phonique et thermique et une amélioration du système de climatisation.

▪ Salle des fêtes : salle de réunion à ranger, courroie à changer sur le système de ventilation

Salle du CMJ : les réunions du CMJ seront organisées dans cette salle pour permettre son appropriation et son aménagement – porte d'accès à l'ancien escalier à condamner.

▪ Résidence ponosse : rénovation énergétique à prévoir

Des devis de remise aux normes suite aux vérifications électriques sont en cours.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Travaux de mise en séparatif

Les branchements au réseau d'eau potable ont été réalisés dans la rue Claude Braillon. Le revêtement de la rue du Vieux Bourg a été effectué ce jour.

Pour la rue du Château, une installation volante est nécessaire le temps des travaux car la nouvelle canalisation est positionnée au même endroit que l'ancienne.

La reprise des enrobés est prévue début juillet.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572600003 – AO 265 – 2082 rte de la Papilloud – HENRIQUET Frédéric

Extension et modification de façades - Le conseil émet un avis favorable (vérifications à faire sur la hauteur du pignon et la couleur de façade)

2. Déclarations préalables

DP069257260011 – AO 227-254 – 18 rue du Jean Thomas – COELHO Amélie

Transformation garage en habitation, clôture, piscine et modifications de façades - Des demandes de précisions sont en cours avec le service instructeur

DP069257260013 – AB 415- 74 rue Claude Braillon – HEMICI Louisa

Piscine et local technique 4m² - Dossier soumis à l'accord de l'ABF

DP069257260014 – AI 316 – 65 impasse des Coteaux – PIAT Cédric

18 panneaux photovoltaïques en surimposition - Le conseil émet un avis favorable

3. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572600008 – AO 267 – Très Sec

Environnement

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Projet boisement

Dans le cadre du projet de boisement sur la parcelle AL 443 d'une surface de 23 000 m², nous avons reçu une proposition de COFORET pour un coût de 27 266.22 € prévoyant la plantation de :

- 1 000 cèdres de l'Atlas
- 600 chênes pubescent
- 848 calocèdres.

Un dossier a été transmis à Reforestation pour obtenir des aides financières. Il est possible également de solliciter une aide complémentaire par le biais de la compensation carbone mais les délais de réponse annoncés sont de 4/5 ans.

Rapporteur : Laurence RENOUX, adjointe à l'environnement et au tourisme

2. Commission environnement

Suite à la réunion du 11 avril 2026, des grains hydro rétenteurs ont été mélangés au terreau dans les jardinières de la descente du caveau pour tester et ainsi réduire les besoins d'arrosage. Ils permettent de stocker l'eau et de la diffuser lorsque c'est nécessaire.

La peinture orange d'un pot vers l'auberge sera reprise.

La restauration du parcours des figurines et des jardinières parlantes a été effectuée en lien avec l'agglomération de Villefranche par Mr MAITROT.

Le panneau Clochemerle à l'entrée du village doit être rénové.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

▪ Délégués dans les commissions thématiques

La commune dispose d'un représentant pour chaque commission créée par la CAVBS. Il convient donc de déterminer un titulaire et un suppléant pour chacune d'entre elles :

- commission aménagement - titulaire : ARNAUD Alain, suppléant : CARRET Adrien
- commission développement économique - titulaire : TRICHARD Maryline, suppléant : RENOUX Laurence
- commission environnement : pas de candidat
- commission eau : pas de candidat
- commission finances et moyens généraux - titulaire : DUZELET Laurent, suppléant : MILLOT Charles
- commission services à la population et âges de la vie - titulaire : PERRIN Myriam, suppléant : BESSENAY Sandrine

▪ Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et ses 18 communes membres. La CLECT se réunit lors de tout transfert ou de toute restitution de compétence entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres aux fins d'évaluer le transfert de charges correspondant. Dans ce cadre, la CLECT est chargée d'élaborer un rapport évaluant le coût net des charges transférées, qui doit être approuvé par les Conseils municipaux des communes membres dans des conditions de majorité renforcée. Cette commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

L'article 1609 nonies C précité précise que cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élira son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoquera la commission, déterminera son ordre du jour et en présidera les séances.

Conformément à ces dispositions, la délibération n°26/069 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 22 avril 2026 prévoit que la CLECT est composée de deux représentants de la commune dans laquelle le Président de la Communauté d'agglomération est élu, et d'un représentant de chacune des autres communes de la Communauté d'agglomération.

Il est également prévu que chaque Conseil municipal a la possibilité de désigner, à sa discrétion, un suppléant chargé de siéger à la CLECT en cas d'empêchement du titulaire. Il revient ainsi au Conseil municipal de désigner son représentant au sein de la CLECT. Il est également proposé de désigner un suppléant chargé de siéger à la CLECT en cas d'empêchement du titulaire.

Vu :

- Les articles L.5211-1 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ;
- L'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment son IV ;
- La délibération n°26/069 du Conseil de la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône en date du 22 avril 2026 ;
- Le rapport ci-dessus.

Article 1 : de désigner Mr PERRIN Jean-Charles représentant titulaire de la commune de Vaux-en-Beaujolais au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Article 2 : de désigner Monsieur BATTEUR Ludovic représentant suppléant chargé de siéger à la CLECT en cas d'empêchement du titulaire.

▪ CIID – proposition commissaires

L'article 1650 A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est ainsi concernée par l'institution de cette commission.

La CIID est composée :

- du Président de la Communauté d'agglomération ou d'un Vice-Président délégué, président de la commission ;
- et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil communautaire.

Elle se réunit à la demande du directeur départemental ou régional des finances publiques et sur convocation du président de la CIID dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels. Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives de ces locaux, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double (soit 40 personnes) remplissant les conditions définies par l'article 1650 A précité :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette liste est dressée par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres de la Communauté d'agglomération. La commune propose Mr MILLOT Charles en tant que titulaire et Mr PERRIN Jean-Charles en tant que suppléant.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Commission voirie : lundi 11 mai à 19h sur le parking de l'école
- La CAVBS organise les semaines du développement durable du 12 septembre au 11 octobre 2026. Elle propose un accompagnement dans la réflexion et la construction de la programmation pour les communes intéressées pour l'organisation d'un évènement. Ce point sera abordé lors de la réunion du conseil municipal des jeunes.
- Mirabelle ROUSSET CHARENSOL est volontaire pour être le correspondant d'EPAGE des rivières du Beaujolais sur les questions relatives à l'environnement et la gestion de l'eau.
- Les participants à la rencontre des communes aux Noms Burlesques nous sollicitent pour la prise en charge financière du buffet des terroirs. Le conseil municipal valide cette demande.
- Monsieur Le maire informe que le bureau de l'association l'Île aux enfants a fait part de son choix de ne pas continuer sur la prochaine année scolaire pour la gestion de la garderie. Une convocation pour une assemblée générale extraordinaire a été programmée le 26 mai 2026.
- prochain conseil municipal : mardi 2 juin à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

Jean-Claude DESBAT
Secrétaire de séance